

**COMPTE-RENDU**  
**Réunion du Conseil municipal**  
**du 28 Janvier 2009**

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES  
Secrétariat Général

Les Membres du Conseil en exercice étaient présents à l'exception de : Sandrine VILLAR (procuration à Catherine RECROSIO), Alban TRIVERO (procuration à Michèle PLISSET), Frédérique ROULET (procuration à Jeanine GIPPA – vote à partir du point n° 8), Jeannine GIPPA arrivée en cours de séance, participe au conseil à partir du point n°8.

**Secrétaire de séance :** Dominique JACON.

Diffusion : conseil municipal, services municipaux, presse.

---

Approbation du compte-rendu précédent.

Le compte rendu précédent n'étant pas parvenu à tous les conseillers, son approbation est remise au prochain conseil municipal.

Rajout d'un point à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour, concernant le recrutement d'un animateur à temps complet pour une durée de 3 mois suite à la démission de la directrice de l'action culturelle.

Accord à l'unanimité des conseillers municipaux présents.

**1 – Projet d'aménagement de l'îlot du TABELLION, demande de prorogation de la déclaration d'utilité publique prononcée par arrêté préfectoral du 22 juin 2004**

Le projet d'aménagement de l'îlot du Tabellion a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique le 22 juin 2004. Toutes les acquisitions n'étant pas réalisées à ce jour, il est nécessaire de solliciter Monsieur le Préfet pour une prorogation de la DUP arrivant à terme le 22 juin 2009.

Vote à l'unanimité.

**2 – Médiathèque et archives municipales. Reconstruction de l'appentis appartenant à M. et Mme BELLOT-MAUROZ, en partie sur la parcelle cadastrée AH au n° 63 appartenant à la commune. Cession de cette emprise**

La construction de la médiathèque et des archives municipales a conduit à la démolition d'appentis édifiés sur les parcelles adjacentes. La reconstruction de l'un d'entre eux doit se faire en partie sur la parcelle cadastrée section AH au n° 63 appartenant à la commune. Le conseil municipal doit se prononcer sur la cession à titre gratuit d'une emprise de 5 m<sup>2</sup>. Monsieur MARGUERON présente un plan situant cette parcelle, et précise que les frais de cession seront partagés.

Vote à l'unanimité.

**3 – Plage de dépôt et ouvrages annexes sur l'Arvan. Acquisition auprès de la SCI MAGI, représentée par Monsieur MARTOIA Marc – Parcelle cadastrée section BE au n° 11P**

Le projet d'aménagement d'une plage de dépôt et d'ouvrages annexe sur l'Arvan déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 27 octobre 2006 nécessite l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section BE au n°11P pour une surface de 215 m<sup>2</sup> et appartenant à la SCI MAGI. Monsieur MARGUERON présente un plan situant cette parcelle, précise que l'acquisition se fera à titre gratuit et que les frais d'établissement du document modificatif du parcellaire cadastral et de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

Vote à l'unanimité.

**4 - Plage de dépôt et ouvrages annexes sur l'Arvan. Acquisition auprès de la SCI VALENCY, représentée par Monsieur PATRU Jacques – Parcelle cadastrée section BE au n° 52P**

Le projet d'aménagement d'une plage de dépôt et d'ouvrages annexe sur l'Arvan déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 27 octobre 2006 nécessite l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section BE au n°52P pour une surface de 482 m<sup>2</sup> et appartenant à la SCI VALENCY. Monsieur MARGUERON précise que le montant de la transaction s'appuie sur une évaluation de la part de France Domaine, (soit 72,3 €/m<sup>2</sup>) et que les frais d'établissement du document modificatif du parcellaire cadastral et de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

Vote à l'unanimité.

## **5 – Construction d’une salle de répétition d’orchestre et fermeture du préau. Marché négocié de travaux n° 08-002. Avenant n° 01 au lot n° 03 – couverture bac acier- ardoise- désamiantage.**

L’entreprise CDN (05-GAP) est titulaire du marché n° 08-002 relatif au lot n° 3, d’un montant initial de 150 642,60 € HT pour la construction neuve d’une salle de répétition d’orchestre et la fermeture du préau. Des travaux supplémentaires d’un montant de 24.272 € HT portant le marché à 174.914,60€, sont nécessaires pour sécuriser l’accès à la toiture par une ligne de vie. La commission d’appel d’offre, réunie le 28 janvier, a donné un avis favorable à cet avenant.

- Monsieur MEINDRE s’étonne de la fréquence de ces avenants lors des travaux qui devraient être prévus dès l’origine par les architectes et demande des explications sur l’origine de ces surcoûts.

- Monsieur MARGUERON précise qu’il était prévu à l’origine un accès sur la toiture par nacelle, mais qu’il a été jugé préférable de prévoir un équipement à demeure sous forme de ligne de vie.

- Monsieur ROLLET indique que ce changement est la conséquence du rajout de panneaux solaires nécessitant un entretien plus fréquent.

- Monsieur le Maire précise qu’il s’agit avant tout d’une mise en conformité d’équipement visant à sécuriser les travaux en hauteur qui seront obligatoirement à faire sur la toiture.

Vote à l’unanimité.

## **6 – Centre technique municipal - Marché négocié travaux n° 07-002 – Avenant n°02 au lot n° 13 : électricité, courants forts, courants faibles**

L’entreprise DOMPIER (73- Saint-Jean-de-Maurienne) est titulaire du marché 07-002 relatif au lot n° 13 : électricité-courants forts-courants faibles. Des ajustements concernant les modèles de luminaires et le nombre de contacts de portes sont nécessaires et font l’objet d’un avenant n° 2, d’un montant de 6 623,10 € (luminaires extérieurs + 7 149,80 €, réduction du nombre de contacts de portes - 526,70 €). La commission d’appel d’offre, réunie le 28 janvier, a donné un avis favorable à cet avenant.

- Monsieur ROLLET précise que ces avenants ne sont pas tous synonymes d’erreurs ou d’oublis, mais sont la conséquence inévitable d’ajustements en cours de projet. Ils permettent en outre d’apporter des améliorations significatives aux équipements concernés.

Vote à l’unanimité.

## **7 – Nettoyage des bâtiments communaux, procédure d’appel d’offre ouvert**

Le nettoyage d’un certain nombre de bâtiments nécessite l’intervention d’entreprises.

Une consultation sous la forme d’un appel d’offre ouvert a été engagée pour l’école maternelle des Chaudannes, pour le nettoyage des vitres périphériques du nouveau centre technique municipal et des piliers supports du gymnase Pierre Rey. La commission d’appel d’offre, réunie le 28 janvier a proposé que soient attribués, pour une durée de 22 mois :

LOT n°1 concernant l’école des Chaudannes, à l’entreprise H2O propreté, pour un montant de 44 000 €.

LOT n°2 concernant les piliers du stade Pierre Rey, à l’entreprise SUD EST NETTOYAGE pour un montant de 38 000 €.

- Question de Monsieur ROLLET : ces entreprises sont-elles dans la vallée ?

- Réponse de Monsieur MARGUERON : la première a une antenne dans la vallée, l’autre est située à Saint-Jean-de-Soudain (38110).

Vote à l’unanimité.

## **8 – Recrutement d’un éducateur sportif non titulaire, adjoint au responsable du service des sports**

Dans le cadre d’un mouvement de poste au sein du service des sports, le poste d’éducateur sportif, adjoint au responsable du service, devient vacant et nécessite un recrutement. Il est donc proposé le recrutement pour une durée de 1 an d’un agent non titulaire en attente de réussite du concours d’éducateur des activités physiques et sportives. Cet éducateur sportif, adjoint au responsable du service sera chargé au sein d’une équipe de 8 personnes :

- D’optimiser les conditions de fonctionnement des associations sportives de sports collectifs, des équipements sportifs rattachés et des équipements sportifs de proximité,

- D’organiser et animer les sports de quartiers,

- D’être l’interlocuteur des établissements scolaires et assurer la coordination de l’animation sportive scolaire,

- D’assurer l’organisation générale du centre médico sportif,

- De gérer et participer à l’animation sportive des passeports du mercredi.

Vote à l’unanimité.

## **9 – Recrutement d’un animateur non titulaire chargé de l’événementiel.**

L’organisation de temps forts constituant l’événementiel et notamment sur le plan sportif est un élément majeur de développement touristique et économique pour notre collectivité. Ce domaine d’intervention caractérise aujourd’hui pour Saint-Jean-de-Maurienne des évolutions qui méritent d’être soutenues et développées.

A ce titre, il convient de renforcer le service sports pour une durée limitée de trois mois au moins par un animateur non titulaire à temps complet à compter du 14 février 2009, éventuellement renouvelable une fois. Une réflexion en cours avec l’Office de Tourisme pourrait permettre à moyen terme un repositionnement de ce poste.

Cet animateur sera chargé des missions suivantes :

- Proposer, instruire et mettre en œuvre les projets et événements sportifs de la commune,

- Instruire les dossiers (recherche, développement...),

- Assurer la gestion financière (budget, recherche de subventions et financements),
  - Favoriser la coordination entre les différents partenaires,
  - Assurer la communication en lien avec le service de la commune,
  - Développer des liens avec l'ensemble des partenaires locaux, départementaux, régionaux et nationaux.
- Remarque de Monsieur BOTTINO : Quel sera le lien de cet animateur avec l'Office du tourisme ?
  - Monsieur le Maire répond qu'une réflexion est en cours pour réorganiser l'Office du tourisme de Saint-Jean-de-Maurienne qui pourrait à terme prendre à sa charge l'organisation de l'événementiel. Dans cette hypothèse, le poste ainsi créé pourrait être transféré à l'Office du tourisme.
  - Remarque de Monsieur ROLLET, qui se réjouit de la mise en place d'une collaboration avec les Sybelles en matière d'événementiel, mais qui souhaite que ces partenariats soient étendus vers d'autres stations comme par exemple les Karellis, ou même Bessans avec le biathlon. Monsieur le Maire entend bien établir un partenariat avec les Sybelles à court terme.
  - Madame GIPPA demande de qui dépendra cette personne. Monsieur le Maire lui indique que cette personne dépendra du service des sports, le temps de réorganiser l'Office de Tourisme de Saint-Jean-de-Maurienne.

Vote à l'unanimité.

### **10- Création d'un poste de Directeur des Ressources Humaines**

Le secteur des ressources humaines connaît de fortes évolutions sur les plans législatif et réglementaire qui impactent fortement les collectivités locales. La gestion des ressources humaines sur l'ensemble de ses aspects recrutement, évaluation, déroulement de carrière, formation, gestion prévisionnelle des départs en retraite... est un enjeu majeur qui nécessite des compétences spécifiques. Dans les conclusions rendues par l'audit d'organisation des services, ce domaine apparaît comme un véritable point de faiblesse pour notre collectivité. Dans ce cadre, la création d'un poste de Directeur des Ressources Humaines qui permettra par ailleurs d'accompagner la restructuration globale des services et de prendre en compte la problématique du CCAS, s'avère nécessaire.

- Madame GIPPA regrette que l'opposition n'ait pas été consultée lors de l'audit organisationnel.

- Réponse de monsieur le Maire : c'est le personnel qui a été consulté en priorité. Il est ensuite apparu utile de créer rapidement ce poste pour continuer l'analyse des réorganisations. Cette réorganisation prendra un certain temps car elle nécessite la clarification des rapports avec la Communauté de Communes. Aujourd'hui, le travail n'est pas terminé, mais au contraire il démarre.

- Question de Madame GIPPA : Ce DRH est il en lien avec le directeur du CCAS ?

- Réponse de Monsieur le Maire : Ce DRH ne se substitue pas au futur directeur du CCAS dont le poste est vacant et dont le recrutement est en cours.

- Monsieur BOTTINO pense qu'il serait souhaitable de travailler sur un schéma organisationnel plutôt que d'avoir le sentiment d'avancer sans visibilité et au coup par coup en matière de recrutement.

- Question de Monsieur MEINDRE : ce DRH aura t il un lien avec la CCCM ?

- Réponse de Monsieur le MAIRE : Non, c'est la DGS qui dirigera la CCCM pendant au moins deux ans. La CCCM se réorganise actuellement. Elle a souhaité se doter de locaux et de ses propres services pour les fonctions : accueil, secrétariat, informatique, finances et ressources humaines, toutes les autres fonctions restent pour l'instant mutualisées ville de Saint-Jean-de-Maurienne/CCCM : communication, services techniques, juridique, foncier, marchés publics.

- Remarque de Monsieur ROLLET : la réorganisation de la CCCM est nécessaire pour être en mesure d'accueillir de nouvelles compétences (sport, juridique, foncier...).

- Madame GIPPA précise que la volonté des élus à la création de la CCCM était de créer une solidarité entre les communes, notamment au profit des plus petites et qu'il était convenu que la ville centre soit plus sollicitée.

- Réponse de Monsieur le Maire : la demande d'une plus grande autonomie vient principalement des petites communes qui ne souhaitent pas être dépendantes des services de Saint-Jean-de-Maurienne.

- Remarque de Monsieur BOTTINO : l'évolution de l'organisation de la CCCM va dans le bon sens et est nécessaire pour faire face aux futurs enjeux.

Vote à l'unanimité.

### **11- Remplacement d'un conseiller municipal dans les différents syndicats et commissions suite à sa démission du conseil municipal**

Il est proposé que Madame Ghislaine MOLLARET, conseillère municipale installée suite à la démission de Madame Josiane VIGIER puisse être désignée dans l'ensemble des syndicats et commissions où siégeait Madame VIGIER.

- Conseil Syndical du SIA.
- Conseil Syndical du SAAEMM (suppléante).
- Commission d'appel d'offre et d'adjudication (suppléante).
- Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.
- Commission urbanisme, travaux, transport, environnement, sécurité (suppléante).
- Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Vote à l'unanimité.

### **12- Recrutement d'un animateur non titulaire à temps complet, renouvelable 1 fois pendant une durée de 3 mois, à compter du 1er février 2009**

Suite à la démission de la directrice de l'action culturelle, il est proposé le recrutement d'un animateur non titulaire à temps complet, renouvelable 1 fois pendant une durée de 3 mois, à compter du 1er février 2009.

- Question de Monsieur ROLLET : pourquoi embaucher un animateur à la place d'un directeur ?

- Réponse de Madame GRANGE : il s'agit de parer au plus pressé, pour se donner le temps de la réflexion après la démission de l'actuelle directrice.

- Précision de Monsieur le Maire : des rendez-vous importants, comme le carnaval, arrivent bientôt, et il est nécessaire de se doter rapidement des moyens humains nécessaires à leur organisation.

Vote contre : Madame GIPPA

Abstention : Monsieur ROLLET

## COMMUNICATIONS

- 1- Le projet d'agrandissement de la halte garderie, porté par la CCCM, aura une emprise importante sur le clos Carloz, et posera des problèmes de parking. Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'une demande d'étude d'une nouvelle implantation a été faite à la Communauté de communes. Le site des anciens locaux des services techniques municipaux du Champ de Foire a été proposé. Ce lieu pourrait accueillir la halte garderie avec plusieurs avantages : places de parking en nombre suffisant, pas de nécessité de trouver des locaux transitoires pendant la durée des travaux, préservation du clos Carloz. Un travail est en cours pour étudier la faisabilité de ce nouveau projet.
- 2- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le plan ski scolaire vient de démarrer. 396 enfants des écoles élémentaires participent à des journées de ski. 40 % de ces enfants chaussent les skis pour la première fois. Le coût pour la commune est limité aux frais de transports, soit 8000 €. Un partenariat a été établi avec les remontées mécaniques du Corbier et de La Toussuire, les ESF, Jean-Pierre VIDAL et Jean-Noël AUGERT. Monsieur le Maire précise que les modalités d'organisation restent à l'initiative des écoles. Des sorties en refuge sont en projet pour la saison été.
  - Remarque de Monsieur ROLLET : il espère que ces sorties ne se feront pas au détriment du soutien qu'apporte la commune aux associations sportives.
  - Réponse de Monsieur le Maire : ces sorties ne remettent pas en question la politique sportive de la commune.
- 3- Monsieur le Maire informe le conseil de la prochaine expérimentation à Saint-Jean-de-Maurienne du nouveau Contrat à vocation sociale. Ce contrat s'adresse aux RMistes éloignés de l'emploi pour des raisons sociales, médicales, ou psychologiques, et propose une activité professionnelle adaptée à leur situation de santé, n'excédant pas 10 heures par semaine, et exercée dans un secteur non marchand, au sein d'une collectivité. Par la mise en place d'un accompagnement personnalisé, il prend en compte la nécessité de leur apprendre ou réapprendre un métier, dans un cadre contractuel leur offrant une certaine stabilité, ainsi qu'un revenu. Ce contrat peut être établi pour une durée de 12 mois renouvelables. La ville de Saint-Jean-de-Maurienne emploiera à partir de mars quatre bénéficiaires de ce contrat, pour travailler dans différents domaines tels que le soutien aux gardiens de stade ou l'aide à la restauration. Cette expérimentation est unique au niveau national et menée en lien étroit avec les services du Conseil Général et le Cabinet de Martin Hirsch, Haut Commissaire chargé de la Solidarité.
- 4- Restructuration de la CCCM : Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du 13 janvier 2009 de la CCCM engageant la communauté dans un processus de réorganisation (sujet déjà abordé au point n° 10 de la réunion).
- 5- Monsieur le Maire donne lecture d'une réponse de Mme ALLIOT-MARIE suite à une question qu'il avait posée au sujet du maintien de la Sous-préfecture: Madame le ministre indique qu'il n'est pas envisagé de modifier aujourd'hui les modalités de représentation de l'Etat à Saint-Jean-de-Maurienne.
- 6- Monsieur le Maire donne lecture d'une réponse de Mme ALLIOT-MARIE suite à une question qu'il avait posée au sujet du coût de la mise en place des stations biométriques nécessaires à la réalisation des nouveaux passeports, désormais à la charge de certaines communes. Madame le Ministre de l'Intérieur l'informe de l'augmentation de l'indemnisation attribuée aux communes concernées : 5000 € pour l'exploitation de chaque station, auxquels s'ajoutent 4000 € pour les frais d'installation au lieu de 3 000 €.
- 7- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur MEINDRE indiquant la création d'un nouveau groupe au sein du conseil municipal, intitulé « Ambition pour Saint-Jean ».
- 8- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mise en place du service minimum d'accueil dans les écoles de la ville pour la grève prévue le jeudi 29 janvier 2009.
- 9- Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré ce jour les représentants syndicaux au sujet des IAT (Indemnités Administratives et Techniques). Un point de coefficient correspondant à 8 points d'indice sera proposé au vote du budget 2009. Les modalités d'attribution seront définies dans le cadre d'un protocole.
- 10- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'obtention de subventions du Conseil Général :
  - 127 500 € pour la Médiathèque.
  - 5 000 € pour l'étude de la réfection du pont du Tilleret (prévue en 2010) et 10 000 € pour la réfection du pont Desogus (prévue en 2011).
  - 12 720 € pour la sécurisation du chemin d'accès à la chapelle de Bonne Nouvelle et à Sainte-Thècle (attribution à la CCCM).

**Questions diverses :**

Madame GIPPA demande si des mesures seront prises pour éviter que ne se reproduise le blocage des vacanciers constaté le samedi 24 janvier suite aux chutes de neiges. Monsieur MARGUERON explique que ces problèmes sont à prendre en compte d'une manière globale, car ils concernent plusieurs communes sur le trajet des vacanciers vers les stations. Monsieur BOTTINO indique qu'il serait utile dans ces cas-là de revoir le plan communal de sauvegarde, qui permet par différents moyens, tels que la téléalerte, de mobiliser personnels et habitants pour venir en aide aux personnes en difficulté sur le territoire de la commune. Des exercices peuvent dans ce cadre être organisés pour faciliter les interventions. Monsieur le Maire précise que des mesures seront mises en place rapidement.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 23 Février à 19 heures.**